COMMUNE de AUDUN LE ROMAN 54560

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 18 Avril 2018 à 20 heures

**Sont présents :** M.THIRY René, Maire.

M. CANTERI Dominique - Mme PARIS Yvette – M.CORRA Alain -Mme MAUCHANT Martine, Adjoints.

Mme LEONARD Sylvette – M. BISAGA Thierry – M. COLOMBE Michel – Mme HAMOUM Yasmina - M. SEIWERT Denis, Conseillers.

**Sont absents :** M.PAQUET Jean-Claude - Mme BOSSI Carole - Mme HAAS Alexandra - M. COLIN Marc - Mme CICCIARELLO Sabine - M. CERONE Philippe - Mme MARCON Joëlle - M. CHERIFI M’Hamed - Mme CANNITO Nathalie.

**Procurations :** M.PAQUET Jean-Claude à M.THIRY René - Mme BOSSI Carole à M. BISAGA Thierry - Mme CICCIARELLO Sabine à Mme HAMOUM Yasmina - Mme MARCON Joëlle à M. CORRA Alain - M. CHERIFI M’Hamed à M. CANTERI Dominique.

**Nombre de conseillers en exercice :** dix neuf

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

M. René THIRY donne lecture des procurations.

M. COLOMBE est élu secrétaire de séance.



**N°42/2018**

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CTS COMMUNE FRAGILE REMPLACEMENT DES FENETRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de remplacement des fenêtres des logements communaux situés au dessus de la mairie et des écoles afin de moderniser plusieurs des ces structures vétustes et poreuses. Un devis avait été produit à cet effet par l’entreprise HAS ALU un montant total HT de 28 298.05 €

Monsieur le Maire expose au conseil le contrat territoires solidaires mis en place par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle le 20 juin 2016 et notamment le volet soutien aux communes fragiles. Il s’agit d’un dispositif créé pour la période 2016-2021, permettant d’appuyer tous projets territoriaux d’investissements pour les communes les plus fragiles du territoire de Briey dont fait partie la Commune. Le fonds disponible s’élève à 25 000 € et il est mobilisable sur 3 années entre 2015 et 2018, le taux d’intervention du département est de 40 % du montant total HT par projet.

Monsieur le Maire propose donc d’effectuer une demande d’aide financière au titre du CTS, volet soutien aux communes fragiles, concernant le remplacement des fenêtres des logements communaux situé au dessus de la mairie et des écoles chiffré à 28 298.05 € HT.

**Le Conseil Municipal**

Vu l’exposé du Maire,

 Vu le dispositif CTS mis en place par le Conseil Départemental, soutien aux communes fragiles

 Vu l’estimation de remplacement des fenêtres des logements communaux,

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve** le devis ci-annexé, d’un montant total hors taxes de 28 298.05 €.

**Confirme** que le projet n’a fait l’objet d’aucun commencement d’exécution, et s’engage à ne pas entreprendre ces travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet**.**

**Sollicite sur la base des présents devis**, une subvention auprès du conseil Départementale au titre du CTS, soutien aux communes fragiles.

**S’engage** à informer les services départementaux de toute modification susceptible d’intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

**Précise que les travaux seront inscrits en section d’investissement du budget primitif 2018**, et s’engage à assurer le financement complémentaire à ces travaux, et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d’entretien.

**Approuve le plan de financement prévisionnel 2018** et l’échéancier de l’opération, tel qu’annexés à la présente délibération.



**N°43/2018**

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CTS COMMUNE FRAGILE REMPLACEMENT DE DEUX VEHICULES DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de remplacement de deux véhicules pour les services techniques : un Master Bennes et un Master Fourgon. Des devis avait été produit à cet effet par l’entreprise Renault un montant total HT de 40 808.86 €

Monsieur le Maire expose au conseil le contrat territoires solidaires mis en place par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle le 20 juin 2016 et notamment le volet soutien aux communes fragiles. Il s’agit d’un dispositif créé pour la période 2016-2021, permettant d’appuyer tous projets territoriaux d’investissements pour les communes les plus fragiles du territoire de Briey dont fait partie la Commune. Le fonds disponible s’élève à 25 000 € et il est mobilisable sur 3 années entre 2015 et 2018, le taux d’intervention du département est de 40 % du montant total HT par projet.

Monsieur le Maire propose donc d’effectuer une demande d’aide financière au titre du CTS, volet soutien aux communes fragiles, concernant le remplacement de deux véhicules pour les services techniques chiffré à 40 808.86 € HT.

**Le Conseil Municipal**

Vu l’exposé du Maire,

 Vu le dispositif CTS mis en place par le Conseil Départemental, soutien aux communes fragiles

 Vu l’estimation de remplacement de deux véhicules pour les services techniques,

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve** les devis ci-annexés, d’un montant total hors taxes de 40 808.86 €.

**Confirme** que le projet n’a fait l’objet d’aucun commencement d’exécution, et s’engage à ne pas entreprendre ces acquisitions avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet**.**

**Sollicite sur la base des présents devis**, une subvention auprès du conseil Départementale au titre du CTS, soutien aux communes fragiles.

**S’engage** à informer les services départementaux de toute modification susceptible d’intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

**Précise que les travaux seront inscrits en section d’investissement du budget primitif 2018**, et s’engage à assurer le financement complémentaire à ces acquisitions, et à les maintenir en bon état d’entretien.

**Approuve le plan de financement prévisionnel 2018** et l’échéancier de l’opération, tel qu’annexés à la présente délibération.



**N°44/2018**

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AUX COMMUNE RURAL DE LA REGION GRAND EST RAHABILITATION DE L’ANCIEN ATELIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d’aménagement de l’ancien atelier municipal situé Rue Bernard laissé actuellement à l’abandon. Ce projet prévoit, entre autre, sa réhabilitation, ainsi que son réaménagement en espace socioculturel qui permettra la tenue de manifestations privées et publiques. Un devis avait été produit à cet effet par la Maitrise d’œuvre EW Architecte pour un montant total HT de 319 000 €

Monsieur le Maire expose au conseil le dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales porté par la Région Grand Est. Il s’agit d’un fonds créé pour la période 2017-2021, permettant d’appuyer plusieurs projets territoriaux d’investissements comme notamment les constructions d’infrastructures pour créer de nouveaux services à la population. L’intervention de la région s’effectue selon le secteur géographique et la richesse de la Commune. Pour Audun-le-Roman, l’aide possible est de 40 % HT du montant de l’investissement.

Monsieur le Maire propose donc d’effectuer une demande d’aide financière au titre du dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales auprès de la Région Grand-Est, concernant la réhabilitation de l’ancien Atelier en espace socioculturel chiffrée à 319 000 € HT.

**Le Conseil Municipal**

Vu l’exposé du Maire,

 Vu le dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales mis en place par la Conseil Régional de la Région Grand-Est

 Vu l’estimation de la réhabilitation de l’ancien Atelier en salle socioculturel,

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve** le devis ci-annexé, d’un montant total hors taxes de 319 000€.

**Confirme** que le projet n’a fait l’objet d’aucun commencement d’exécution, et s’engage à ne pas entreprendre ces travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet**.**

**Sollicite sur la base des présents devis**, une subvention auprès du conseil Régional au titre du dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales.

**S’engage** à informer les services régionaux de toute modification susceptible d’intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

**Précise que les travaux sont inscrits en section d’investissement du budget primitif 2018**, et s’engage à assurer le financement complémentaire à ces travaux, et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d’entretien.

**Approuve le plan de financement prévisionnel 2018** et l’échéancier de l’opération, tel qu’annexés à la présente délibération.



**N°45/2018**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT MISE EN ACCESSIBILITE DE L EGLISE**

Monsieur le Maire précise à l’assemblée que dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2018, l’effort de l’Etat se traduit par la Pérennisation de la dotation de soutien à l’investissement local pour l’année 2018. Il s’agit d’un dispositif crée en 2016 dont le but est d’aider au financement des grandes priorités d’investissement portées par les communes et leurs groupements. Parmi celles-ci, figurent notamment les travaux de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics.

Il précise que le règlement de ce fonds prévoit que l’engagement des travaux doit se faire avant le 31 décembre de cette même année.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l’Etat au titre de la dotation de soutien à l’investissement local pour 2018 pour les travaux mise en accessibilité de l’Eglise, sur la base du devis ci-annexé d’un montant total de 45 345,00 € HT (dont 5 200 € pour la maitrise d’œuvre), réalisé par la maitrise d’œuvre EW Wininger

**Le Conseil Municipal,**

Vu la loi de finances 2018,

Vu la dotation de soutien à l’investissement local

Vu les devis ci-annexés d’un montant total de 45 345,00 € HT (dont 5 200 € pour la maitrise d’œuvre)

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve la proposition du Maire** relative à cette demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l’investissement local, pour les travaux de mise en accessibilité de l’Eglise.

**Sollicite auprès de** l’Etat et dans ce cadre, une subvention sur la base du devis ci-annexé d’un montant total de  45 345,00 € HT.

**Confirme que le projet n’a fait l’objet d’aucun commencement d’exécution, et s’’engage**, en cas d’octroi d’une subvention par l’Etat, à engager les travaux de mise en accessibilité de l’église avant le 31 décembre 2018.

**S’engage** à informer les services de l’Etat de toute modification susceptible d’intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

**N°46/2018**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT PARKING TRANSFRONTALIER**

Monsieur le Maire précise à l’assemblée que dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2018, l’effort de l’Etat se traduit par la Pérennisation de la dotation de soutien à l’investissement local pour l’année 2018. Il s’agit d’un dispositif crée en 2016 dont le but est d’aider au financement des grandes priorités d’investissement portées par les communes et leurs groupements. Parmi celles-ci, figurent notamment les travaux d’infrastructure en faveur de la mobilité.

Il précise que le règlement de ce fonds prévoit que l’engagement des travaux doit se faire avant le 31 décembre de cette même année.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs l’acquisition des parcelles cadastrées AD 46 AD 53 et ZB 13 à Audun-le-Roman. Il précise que la capacité de ces terrains permettrait d’’y aménager un parking réservé aux frontaliers, que ce soit pour le covoiturage ou pour utiliser un mode doux. Un devis a été réalisé par la maitrise d’œuvre Girard études (estimée elle-même à 355 € HT), pour un montant de 55 100,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l’Etat au titre de la dotation de soutien à l’investissement local pour 2018 pour les travaux de parking Transfrontalier, sur la base du devis ci-annexé d’un montant total de 55 100,00 € HT pour les travaux et 355 € HT pour la maitrise d’œuvre

**Le Conseil Municipal,**

Vu la loi de finances 2018,

Vu la dotation de soutien à l’investissement local

Vu les devis ci-annexés d’un montant total de 55 455,00 € HT.

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve la proposition du Maire** relative à cette demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l’investissement local, pour les travaux d’aménagement d’un parking tranfrontalier.

**Sollicite auprès de** l’Etat et dans ce cadre, une subvention sur la base du devis ci-annexé d’un montant total de  55 455,00 € HT.

**Confirme que le projet n’a fait l’objet d’aucun commencement d’exécution, et s’’engage**, en cas d’octroi d’une subvention par l’Etat, à engager les travaux de mise en accessibilité de l’église avant le 31 décembre 2018.

**S’engage** à informer les services de l’Etat de toute modification susceptible d’intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

**N°47/2018**

#### CONVENTION DELEGATION MAITRISE D’OUVRAGE CONCIERGERIE DU FPA

Le Maire expose à l’assemblée, le projet du CCAS d’Audun-le-Roman de réhabiliter l’ancienne conciergerie de la résidence autonomie. Le but de cette opération est de créer un espace de vie commun à l’intérieur du foyer où pourra s’organiser diverses manifestations du CCAS et de la Commune.

Pour réaliser cet investissement, un marché de travaux à été signé avec les entreprises suivantes :

-Pour le Lot 1 Isolation des façades par l’extérieur : Protect façades à Marly pour un montant de 8 802,50 € HT

-Pour le Lot 2 Modernisation du chauffage : Thermaclim à Longuyon pour un montant de 6 548,00€ HT

-Pour le Lot 3 Isolation de la toiture-terrasse : Hemlock à Audun-le-Roman pour un montant de 18 043,79 € HT

Soit un total de 33 394.29 € HT

Afin d’assurer au mieux le financement de ce projet, qui présente un intérêt Communal, Monsieur le Maire, propose d’établir une convention de délégation de Maitrise d’ouvrage avec le CCAS pour la réalisation de cette opération.

Le financement et le suivie des travaux seront, en conséquence, assurés par la commune, le CCAS réceptionnant l’ouvrage.

Le Maire propose donc au conseil de l’autoriser à signer la convention de délégation de Maitrise d’ouvrage avec le CCAS d’Audun-le-Roman pour la réhabilitation du FPA

**Le Conseil Municipal,**

Vu l’exposé du Maire,

 Vu le projet du CCAS de réhabilitation de l’ancienne conciergerie du FPA,

 Vu le Marché de travaux signé par le Président du CCAS pour un montant total de 33 394.29 € HT

 Considérant que le projet du CCAS revêt un intérêt communal

 Vu le projet de Convention de délégation de Maitrise d’ouvrage ci-joint,

**Après avoir délibéré à l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve** les termes de la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage entre le CCAS d’Audun-le-Roman et la commune d’Audun-le-Roman pour la réhabilitation de l’ancienne conciergerie dont le montant s’élève à 33 394.29 € HT

**Autorise le Maire à signer et exécuter ladite convention.**

****

**N°48/2018**

#### PROJET BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF COMMUNAUTE DE COMUNES

Le Maire expose à l’assemblée, le projet de la Communauté de Communes Cœur du pays Haut d’agrandir son siège situé au 71 Route de Briey à d’Audun-le-Roman. Le projet prévoit entre autre l’agrandissement du parking sur la parcelle ZB 150 propriété de la Commune. Ces travaux sont l’occasion de valoriser ce terrain actuellement libre de toutes constructions et de permettre de favoriser le stationnement des véhicules lors de manifestations organisées à la Salle Louis Aragon, voisine du siège de la Communauté de Communes. Le montant de l’ouvrage à été estimé à 50 000 € HT

Afin de conserver la propriété de la parcelle, Monsieur le Maire propose d’établir un Bail Emphytéotique administratif avec la communauté de Commune. Ce type de document permet d’autoriser le locataire à effectuer des opérations sur le terrain qui sera ensuite rétrocéder au bailleur à l’expiration du bail. La durée de location serait fixée à 99 ans pour un loyer annuel de 1 € symbolique.

Le Maire propose donc au conseil d’autoriser le principe de réalisation d‘un Bail Emphytéotique administratif avec la communauté de Commune pour la réalisation d’un parking sur la parcelle ZB 150.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l’exposé du Maire,

 Vu l’article L1311-2 du Code général des Collectivités locales,

 Vu le projet d’agrandissement du siège de la CCCPH,

 Considérant que l’agrandissement du parking sur la parcelle ZB150 représente un intérêt communal certain,

 Considérant qu’il est dans l’intérêt de la Commune de conserver la propriété de la parcelle ZB 150,

 Vu l’avis de France Domaine,

**Après avoir délibéré à l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve** le principe de réalisation d‘un Bail Emphytéotique administratif de 99 ans entre la communauté de Communes et la Commune d’Audun-le-Roman pour la réalisation d’un parking sur la parcelle ZB 150

**Charge** le notaire de Briey de la réalisation de ce document.

**Précise que le document final sera approuvé par le Conseil Municipal une fois produit.**

****

**N°49/2018**

#### MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX D’AUDUN-LE-ROMAN

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le déménagement du Syndicat Intercommunal des eaux d’Audun-le-Roman du 7 A place du Général De Gaulle, adresse de la Maire d’Audun-le-Roman au 3 bis Rue Fernand Toussaint situé au centre de Secours d’Audun-le-Roman. En conséquence, les statuts du syndicat ont été modifiés afin d’y introduire la nouvelle adresse, une délibération a été prise par le syndicat en ce sens.

Au vue des termes de l’article L5211-20 du Code général des Collectivités locales, il appartient à chacune des communes membres des établissements de coopération intercommunale de se prononcer sur les modifications des statuts de l’organe dans les trois mois.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l’exposé du Maire,

 Vu l’article L5211-20 du Code général des Collectivités locales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 1925 autorisant la création du Syndicat Intercommunal des eaux d’Audun-le-Roman complétés par les arrêtés préfectoraux en date du 22 juillet 1947, 22 mai 1974, 16 janvier 1985, 13 janvier 1986, 02 novembre 1999, et 18 octobre 2001

 Vu la délibération N° 20180319-008 en date du 19 mars 2018 du Syndicat Intercommunal des eaux d’Audun-le-Roman modifiant ses statuts

 Considérant le changement d’adresse du Syndicat Intercommunal des eaux d’Audun-le-Roman

**Après avoir délibéré à l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux d’Audun-le-Roman portant sur la nouvelle adresse du siège.

****

**N°50/2018**

**ONF PROGRAMME D’ACTIONS 2018 - TRAVAUX SYLVICOLES ET D’INFRASTRUCTURE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le programme non contractuel, d’actions pour l’année 2018, préconisé par l’ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier, et consistant en :

.Travaux sylvicoles pour un montant total de 10 812,00€ HT :

-Cloisonnement sylvicole - localisation : 8 (5,72 ha).

-Cloisonnement sylvicole - localisation : 14R-15R (4,01 ha).

-Cloisonnement sylvicole - localisation : 18J (1,87 ha).

-Application de répulsifs – localisation 10 (2500 PL)

-Dégagement de Régénération – localisation 10 (2,48 ha)

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve** le programme d’actions des travaux sylvicoles et d’infrastructure à réaliser en 2018.

****

**N°51/2018**

**RECOUVREMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES AUPRES DES COMMUNES DE RESIDENCES DES ELEVES 2017/2018**

**Le Conseil Municipal**

 Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L2321-2 alinéa 9 relatif aux dépenses dont la commune à la charge en matière d’éducation nationale,

Vu le code de l’éducation nationale, et notamment ses articles L212-8, R212-21 à R212-23 relatifs à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles entre les communes, et au calcul de la contribution des communes de résidence,

Vu sa délibération numéro 51 du 10 mai 2017 relative au recouvrement auprès des communes de résidence des élèves, des frais de fonctionnement des écoles,

Considérant le détail des dépenses réelles de fonctionnement effectuées pour les classes des écoles maternelles et élémentaires, et considérant le coût moyen annuel par élève au titre de l’année 2017-2018 :

 Ecole maternelle : 847.81 euros par élève – Ecole élémentaire : 371.41 euros par élève

Considérant la proposition de la Commission scolaire d’augmenter le montant du recouvrement des dépenses de fonctionnement auprès des communes de résidences pour le fixer à 250.00 euros par élève.

**Après en avoir délibéré à l’unanimité des 15 voix exprimées**,

**Approuve l’état des charges réelles de fonctionnement** des écoles au titre de l’année scolaire 2017/2018 tels que spécifiés ci dessus,

**Approuve le recouvrement** auprès des communes de résidence des élèves, des frais de fonctionnement aux montants suivants : **ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE 250.00 EUROS PAR ELEVE**

**Autorise** Monsieur le Maire à émettre, auprès des communes concernées, les titres de recettes correspondants au recouvrement des frais de fonctionnement au titre de l’année scolaire 2017/2018 au prorata du nombre des élèves accueillis et résidant dans chacune de ces communes.

****

**N°52/2018**

**PARTICIPATION AU FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES 2017-2018**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L2321-2 alinéa 9 relatif aux dépenses dont la commune a la charge en matière d’éducation nationale,

Considérant les dépenses légales à la charge des communes, en matière d’éducation nationale, et notamment les dépenses de fonctionnement comprenant les frais de fournitures scolaires,

Considérant le nombre des élèves inscrits pour l’année scolaire 2017-2018, soit un total de 213 élèves pour l’école élémentaire et un total de 129 élèves pour l’école maternelle,

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve la prise en charge des frais de fournitures scolaires**, au titre de l’année scolaire 2017-2018, après visa au préalable, par le Maire, des commandes de fournitures présentées par les écoles, et à concurrence du montant suivant par élève : **Ecole Elémentaire : 28 euros par élève - Ecole Maternelle** : **28 euros par élève**

**Précise que** cette participation aux frais de fournitures scolaires, calculée initialement selon le nombre des élèves inscrits à la rentrée scolaire 2017, est réajustée en cours d’année scolaire, en fonction des éventuels mouvements d’élèves tels que communiqués régulièrement par les Directeurs d’écoles aux services administratifs de la Mairie.

**Dit** que cette participation est inscrite au budget primitif 2018 compte 6067 et que le contrôle de cette participation s’effectue au fur et à mesure de la réception des commandes effectives de fournitures scolaires effectuées par les écoles.

**Autorise le Maire** à procéder au recouvrement de la participation aux frais de fournitures scolaires auprès des communes extérieures et à concurrence du montant par élève accueilli dans les écoles.

**N°53/2018**

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE MARIE CURIE A FONTOY**

### Monsieur le Maire informe l’assemblée d’un courrier adressé par la commune de Fontoy, relatif à une demande de participation de la commune d’Audun-le-Roman aux frais de fonctionnement du collège Marie Curie de Fontoy pour 2 élèves, et à hauteur d’un montant par élève de 173.53 €. Ces 2 élèves sont inscrits pour un cursus normal audit collège.

### Il précise que la seule contribution envisageable pour la commune concerne le cursus spécialisé étant donné son absence au sein du Collège Gaston Ramon d’Audun-le-Roman.

### **Le Conseil Municipal**

### Vu l’exposé du Maire,

### Vu le courrier de la commune de Fontoy en date du 18 avril 2016,

 Vu le cursus pour lesquels les 2 élèves sont inscrits,

 Vu la loi du 4 Juillet 1990 relative à la participation des communes au financement des collèges,

### **Après en avoir délibéré et à l’unanimité des 15 voix exprimées**

**Décide de ne pas participer** au frais de fonctionnement du Collège Marie Curie de Fontoy, pour ce même cursus existant au sein du collège Gaston Ramon à Audun-le-Roman.

****

**N°54/2018**

**SUBVENTION POUR LE VOYAGE DES ELEVES EN ALLEMAGNE**

**AVRIL 2018 - COLLEGE GASTON RAMON AUDUN LE ROMAN**

**Monsieur le Maire** présente à l’assemblée la demande de subvention déposée par le Collège Gaston Ramon, relative à un voyage effectué en avril 2018, par les élèves des classes de 4ème et ,3ème : il s’agit d’un voyage en Allemagne, auquel participent 19 élèves résidants dans la commune.

Il précise que jusqu’à présent, la Commune participait aux voyages des élèves en versant une subvention globale au Collège, subvention calculée en fonction du nombre d’élèves et à concurrence d’une participation de 50 € par élève.

Le versement global au Collège n’étant plus possible pour une simple raison comptable liée à leur gestion interne, la subvention allouée par la Commune pourra être versée à chaque représentant légal du collégien, à concurrence du montant de 50 € par élève,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve l’attribution** d’une subvention à concurrence d’un montant de 50,00 € par élève, pour 19 élèves concernés au total, dans le cadre du voyage en Allemagne d’Avril 2018 **(soit une subvention totale d’un montant de 950,00 €).**

**Autorise le Maire** à procéder au règlement de cette subvention sur l’exercice 2018, envers chaque représentant légal du collégien sur le compte 6574.



**N°55/2018**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les demandes de subvention de fonctionnement présentées auprès de la commune par les associations suivantes,

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité des 15 voix exprimées,**

**Approuve** l’attribution de subventions selon le tableau suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom**  | **Subvention de Fonctionnement** | **Subvention exceptionnelle** | **Total** |
| Collège Gaston Ramon (Création d’un espace récréatif) |   | 100 € | 100 € |
| **TOTAL** |  |  **100 €** | **100 €** |

**Autorise le Maire** à procéder au règlement de cette subvention sur le compte **6574** de l’exercice 2018.

**S’engage** à inscrireau budget Primitif 2018 Ville les engagements ci-dessus.



**N° 56/2018**

**INSCRIPTIONS AU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SUITE AUX DELEGATIONS ACCORDEES A M. RENE THIRY, MAIRE,**

**PAR DELIBERATION N° 34 DU 20 MAI 2014.**

**Le Conseil Municipal prend acte des décisions ou interventions de M. René THIRY, Maire, conformes à la délégation consentie par le conseil municipal :**

**AVENANT MARCHE MISE EN ACCESSIBILITE MAIRIE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la signature du au Marché de travaux pour la mise en accessibilité de la mairie pour un total HT de 199 696.32 € HT décomposé comme tel :

-Lot 1 : Démolition, Gros œuvre VRD, avec AR Construction à Morfontaine pour un montant de 93 598 € HT

-Lot 2 : Menuiserie extérieur, avec Lefevre S.A.S à Beuvillers pour un montant de 14 310 € HT

-Lot 3 : Plâtrerie, signature avec Silistrini à Aumetz pour un montant de 17 000 € HT

-Lot 4 : Menuiserie Intérieur avec Mosaique à Metz pour un montant de 10 680 € HT

-Lot 5 : Electricité, signature avec Hoffmann SA à Thionville pour un montant de 28 674 € HT

-Lot 6 : Plomberie, signature avec Hischauer E.G.I.L à Spincourt pour un montant de 7 567.80 € HT

-Lot 7 : Carrelage, signature avec Lesserteur à Amnéville pour un montant de 3 900 € HT

-Lot 8 : Revêtement de sol, signature avec Murosols à Laquenexy pour un montant de 4 612.52 € HT

-Lot 9 : Elévateur PMR, Signature avec 3 AE Marco à Metz pour un montant de 19 354€ HT

Lors de l’exécution des opérations, il est apparu que des prestations supplémentaires étaient nécessaire quant au lot plomberie afin d’installer un vide seau. Un avenant, évalué à 1 420.80 € HT, à été signé avec l’entreprise Hischauer E.G.I.L titulaire dudit lot. De ce fait, le montant total du marché à été réévalués de 0.71 % pour atteindre 201 117.12 € HT.

**REHABILITATION THERMIQUE DE LA MAISON DES CLUBS**

Le Maire expose au conseil municipal, la signature d’un Marché de travaux avec pour la réhabilitation thermique de La Maison des clubs, le Marché se décomposant comme tel :

-Lot 1 : Isolation extérieur de la façade, signature avec Pro Façade à Metz pour un montant de 22 455 € HT

-Lot 2 : Isolation par l’intérieur, signature avec Silistrini à Aumetz pour un montant de 9 999,76 € HT

-Lot 3 : Isolation sous dalle, signature avec Dessa Construction à Neufchateau pour un montant de 5 371 € HT

-Lot 4 : Installation sous rampant, signature avec Silistrini à Aumetz pour un montant total de 7 488 € HT

-Lot 5 : Remplacement des fenêtres, signature avec Berardi PVC à Hussigny pour un montant de 17 100 € HT

-Lot 6 : Modernisation du Chauffage, signature avec Thermaclim à Longuyon pour un montant de 9 214 € HT

Le montant total du marché est donc de 71 627.76 € HT. Les travaux débuteront en Juin 2018 suite à l’émission d’un ordre de service, la durée totale est estimée à 5 mois.

**REHABILITATION THERMIQUE DE LA SALLE TOUSSAINT**

Le Maire expose au conseil municipal, la signature d’un Marché de travaux avec pour la réhabilitation thermique de la salle Fernand Toussaint, le Marché se décomposant comme tel :

-Lot 1 : Isolation extérieur de la façade, signature avec Pro Façade à Metz pour un montant de 34 253 € HT

-Lot 2 : Remplacement des fenêtres, signature avec Has Alu à Rosbruck pour un montant de 7 809,34 € HT

Le montant total du marché est donc de 41 342.34€ HT. Les travaux débuteront en Juin 2018 suite à l’émission d’un ordre de service, la durée totale est estimée à 5 mois.

****

La séance est levée à 21h20

****